



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le quatorze novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 novembre 2007

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. BIARNES, A. DURON, M. RENARD, Cl. DUBOURG, B. LACOSTE, R. PASTOL, J. Ph. PROVOST, P. URBANO,

REPRESENTES : J. L. DUMAS (procuration à Ph. DUBOURG), R. CARSANA (procuration à R. BIARNES), Ph. VINCENT (procuration à J. Ph. PROVOST), G. BELIN (procuration à A. DURON).

ABSENTE : V. LEMOINE

Secrétaire de séance : Brigitte LACOSTE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2007 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Délibérations
- ⇒ Questions diverses

I) DELIBERATIONS

1) Restauration de l'Eglise Saint Laurent d'ILLATS : choix de l'Architecte et des entreprises après appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de poursuivre les travaux de restauration de l'Eglise Saint Laurent d'ILLATS. Il s'agit du confortement extérieur et intérieur de l'Eglise.

Le conseil municipal décide de retenir la candidature de Madame Evelyne BALLION, Architecte du Patrimoine, pour l'ensemble des travaux de restauration à venir, correspondants à l'appel d'offres et indique les entreprises qui ont été retenues.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2) Adoption des statuts de la Communauté de Communes

Il s'agit d'entériner la délibération du Conseil communautaire du 25 septembre 2007 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes, portant sur la délégation de voirie : modification des délégations des communes à la CDC

Délibération adoptée à l'unanimité.

3) Effacement du réseau téléphonique route de Saint Michel

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de dissimulation du réseau téléphonique sur la route de Saint Michel de Rieufret, seront réalisés en même temps que l'effacement du réseau électrique Basse Tension.

➤ **opération sous mandat n° 3 - inscription de crédits**

Le conseil municipal décide de réaliser ces travaux pour un montant de 11 391.29 € HT soit 14 421.37 € TTC, compris les frais de gestion s'élevant à 797.39 €. Par ailleurs, la participation de la commune à France Télécom est de 1 127€.

➤ **demande de subvention au Conseil Général**

Le Conseil Général de la Gironde peut subventionner la commune au taux de 25 % du montant des travaux engagés sur le devis établi par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.

Monsieur le Maire est chargé de solliciter une subvention auprès du Conseil Général -2 847.82 €- dans le cadre des aides financières accordées pour ce type d'opération.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

4) Signature du contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance et le Contrat Temps Libre signés par toutes les communes et la Communauté de Communes fin 2004 arrivent à échéance. Il sont remplacés par un nouveau dispositif, le Contrat Enfance Jeunesse qui a fait l'objet de réunions de travail de la commission 4 de la CDC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ce contrat ainsi que toutes pièces complémentaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5) Convention de mise à disposition des services de la DDE pour l'instruction des actes ADS

A la suite de la réforme de l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol rentrée en application le 1^{er} octobre 2007, il est nécessaire de modifier la convention qui établit les conditions d'intervention des services de l'Etat (DDE) en tant qu'instructeur pour le compte de la commune.

Le conseil municipal décide de renouveler sa décision de confier aux services de la DDE, l'instruction des actes ADS, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6) Subvention supplémentaire pour l'association des commerçants et artisans d'ILLATS

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention supplémentaire de 500 € à l'association des Commerçants et Artisans d'ILLATS, dans le cadre de l'organisation du Marché de Noël.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7) Prise à bail emphytéotique du site de la Hountète

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le site mégalithique de la Hountète a été dégagé par une équipe de bénévoles afin de faire un état des lieux de ce monument.

Plusieurs spécialistes, ayant visité le site en reconnaissent l'intérêt et insistent sur les mesures de sauvegarde à prendre rapidement pour pouvoir continuer sereinement son étude. Il convient donc d'entreprendre des travaux pour sa mise en valeur.

Toutefois ce monument est situé sur une propriété privée. Son intérêt pour la commune nécessite sa protection et sa mise en valeur, que son actuel propriétaire ne peut assumer.

L'association « Mémoires et Patrimoines des Graves » créée tout récemment propose de participer aux travaux de mise en valeur de ce site qui participera à la renommée de la commune.

Le mise sous protection communale de ce patrimoine passe par la prise à bail emphytéotique des parcelles cadastrées section B, n° 997 et 1000, d'une contenance totale de 97 a 10 ca, appartenant à Madame Martine DUBOURG domiciliée à « La Fontaine » 33720 ILLATS.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Madame Martine DUBOURG, un bail emphytéotique à titre gratuit portant sur ces parcelles.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8) Virement de crédits n° 14 - achat de tables salle des fêtes

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2007 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après pour l'acquisition de tables à la salle des fêtes :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Fournitures d'entretien (DF)	60631	1 000 €		
Fournitures de petit équipement	60632	1 500 €		
Fournitures de voirie	60633	1 000 €		
Personnel non titulaire (DF)	6413	1 500 €		
Virement à la section d'investissement (DF)			023	5 000 €
Virement de la section de fonctionnement (RI)			021	5 000 €
Achat matériel (DI)			2188 0117	5 000 €

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9) Virement de crédits n° 16 - Réparation pont de la Grande Lande

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2007 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après, afin de financer les travaux de réparation du pont endommagé par un accident routier, le 16 décembre 2006, au lieu dit Grande Lande.

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Fourniture énergie électricité (DF)	60612	1 000 €		
Alimentation (DF)	60623	2 000 €		
Personnel Titulaire (DF)	6411	1 000 €		
Virement à la section d'investissement (DF)			023	4 000 €
Virement de la section de fonctionnement (RI)			021	4 000 €
Installations de voirie (DI)			2152 211	4 000 €

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10) Demande d'aide financière au SDEEG pour travaux d'extension d'éclairage public 2007 - Virement de crédits n° 17

Monsieur DUBOURG expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'extension du réseau d'Eclairage Public aux lieux dits Prouzet, La Sableyre, Barrouil, Condrine et Le Peyrey. Un devis a été établi par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour un montant de 2 499.23 €H. T. (frais de gestion compris) soit 2 957.03 €T.T.C.

La commune peut obtenir du SDEEG une subvention qui s'élève à 20 % du montant H.T. des travaux (frais de gestion compris) soit 499.85 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de réaliser les travaux d'extension du réseau d'Eclairage Public indiqués ci-dessus pour un montant de 2 499.23 € H. T. (frais de gestion compris) soit 2 957.03 € T.T.C. et de demander au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde une aide financière au titre du 20 % de l'Eclairage Public, d'un montant de 499.85 €.

Monsieur le Maire est chargé de déposer la demande d'aide financière auprès du SDEEG et de signer tous documents relatifs à cette opération.

Par ailleurs, les crédits prévus au budget de l'exercice 2007 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les inscriptions et virements de crédits ci-après

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Personnel non titulaire (DF)	6413	2 459.00 €		
Virement à la section d'investissement (DF)			023	2 459.00 €
Virement de la section de fonctionnement (RI)			021	2 459.00 €
Travaux Eclairage Public (DI)			21534 223	2 958.00 €
Subvention Equipement groupement de Collectivités (RI)			1325 223	499.00 €

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11) Effacement de réseau au lieu dit « Barrouil » (déplacement d'un poteau)
- Subvention d'équipement au SDEEG :

- Acceptation du devis du SDEEG
- Inscription de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le problème du déplacement d'un poteau électrique au lieu dit Barrouil. Il s'agit de travaux d'effacement d'un montant de 3655 € TTC, qui pourraient être réalisés par le SDEEG. La subvention d'équipement à verser au Syndicat dans le cadre de ces travaux, s'élève à 731 €.

Le conseil Municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 20415 du budget unique 2007. Toutefois, les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2007 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Personnel non titulaire (DF)	6413	735 €		
Virement à la section d'investissement (DF)			023	735 €
Virement de la section de fonctionnement (RI)			021	735 €
Subvention d'Equipement Groupements de Collectivités (DI)			20415	735 €

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Délibérations adoptées à l'unanimité

II) QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal décide d'acquérir une moquette réutilisable pour la salle de sports. Cette dernière, d'une surface de 480 m², servira pour la manifestation du Cyclo Club d'ILLATS le 2 mars 2008 et sera réutilisable. Coût : 1 436.20 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 25.